

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

ST n° 97.022

L'An mil neuf cent quatre vingt dix sept le 27 Mars à 18 Heures 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

DATE DE CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

19 Mars 1997

19 Mars 1997

ETAIENT PRESENTS : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, BENOIT, CANDAU, Mmes MONTRON, GEOFFROY, MM. GAVEN, BOISNARD, CARRIE, Adjoints

M. ANGIBAUD, Mlle BARRAUD-DUCHERON, MM. BOURGEOIS, BUJARD, CAMPAGNE, CAU, CHABANEAU, COASSIN, DENIS, DINDINAUD, DONZIER, Mlle ISENDICK, Mme LECOMTE-RULLIER, M. MALBOIS, Mme MARTIN, MM. MONNARD, MUSSETTI, Mme PELTIER, MM. QUENTIN, SABATHIER et SIMONNET, Conseillers,

ETAIT REPRESENTE : Monsieur MERLE par Monsieur CAMPAGNE

ETAIT ABSENT : Monsieur POTENNEC

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 31
Nombre de Votants : 32

Mademoiselle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Effacement de réseaux partiels Boulevard de la Côte d'Argent et Avenue des Tamaris

VOTE : UNANIMITE

Electricité de France souhaite procéder prochainement à la rénovation de son réseau d'alimentation en énergie électrique sur une partie du boulevard de la Côte d'Argent et de l'Avenue des Tamaris.

Dans ce but, les travaux projetés par EDF avaient été présentés sur le document "Article 49" du 18 octobre 1996. Ils consistent notamment à supprimer un transformateur situé à proximité du blockhaus de l'Avenue des Tamaris.

Ainsi, pour répondre aux nombreuses demandes de mise en souterrain des différents réseaux situés en bordure de mer, dans le secteur de la résidence la Vigie, une étude de financement et de coordination des concessionnaires concernés par ces travaux a été engagée par les Services Techniques Municipaux avec l'appui du Syndicat Départemental d'Electrification et Equipement Rural (SDEER).

Par suite, les répartitions financières peuvent être envisagées comme suit :

1° EDF : mise en souterrain partielle Avenue des Tamaris
financement : . 100 % EDF

2° EDF : mise en souterrain partielle Boulevard de la Côte d'Argent
(entre l'Avenue des Tamaris et la Résidence "la Vigie")
financement : - 40 % Syndicat Départemental
d'Electrification et Equipement Rural
- 60 % Ville

Le montant de la contribution communale s'élève ainsi à 77.161,24 Frs HT.

3° Eclairage public : effacement partiel de réseaux Boulevard de la Côte d'Argent, près du mini-golf et alimentation du Chemin de la Lanterne

financement : . 100 % Ville

Le montant de la dépense communale s'élève ainsi à 125.164,00 Frs HT.

4° France Télécom : mise en souterrain partielle Boulevard de la Côte d'Argent (près de la Résidence "La Vigie")

Financement : . France Télécom : matériels de Génie Civil et câblage
. ville : prestations de Génie Civil

La participation de la commune s'élève ainsi à 20.332,59 Frs HT.

En conséquence, Monsieur le Rapporteur propose à l'Assemblée Municipale de se prononcer favorablement sur le principe de la coordination de ces prestations et leurs répartitions financières entre la Ville de ROYAN et les autres intervenants (EDF, FRANCE TELECOM, et le SDEER).

Il est demandé également à l'Assemblée Délibérante d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de travaux avec FRANCE TELECOM concernant l'effacement partiel du réseau P et T du Boulevard de la Côte d'Argent.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU l'avis de la Commission des Travaux
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- d'approuver le projet de coordination des travaux d'effacement partiel des réseaux E.D.F. - France Télécom et Eclairage Public boulevard de la Côte d'Argent dans le secteur de la résidence "La Vigie", de l'Avenue des Tamaris et du Chemin de la Lanterne,
- d'approuver la répartition financière de ces prestations entre la Ville de ROYAN et les différents intervenants (EDF, FRANCE TELECOM, SDEER),
- d'approuver la Convention de travaux de dissimulation partielle des réseaux aériens P et T du boulevard de la Côte d'Argent à intervenir entre la Ville de ROYAN et FRANCE TELECOM et d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à la signer.
- d'imputer les dépenses correspondantes à supporter par la Ville de ROYAN au Budget Primitif 1997.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 3 Avril 1997
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général Adjoint,

H. THOMAS